

## D.3 Construire et déployer le Plan Local de Prévention des Déchets Ménagers et Assimilés (PLPDMA), et y intégrer des actions de promotion des comportements

### Présentation générale de l'action

dernière modification au 2025-03-28

Secteurs concernés Gestion des déchets -

Descriptif de l'action  

Le programme local de prévention des déchets ménagers et assimilés (PLPDMA) est un document de planification qui vise à coordonner les actions des collectivités compétentes et des organismes privés pour prévenir et gérer les déchets ménagers et assimilés. Il précise notamment les objectifs de réduction des quantités de déchets et les mesures mises en place pour les atteindre. Il concourt à la mise en œuvre des objectifs nationaux de prévention, de réduction et de gestion des déchets.

Ce programme local sera élaboré et adopté par Cholet Agglomération qui assure la collecte des déchets ménagers. Il s'agira de promouvoir les pratiques de tri et de consommation vertueuses via la mise en place d'actions de promotion de l'achat en vrac, la création d'un réseau d'ambassadeurs zéro déchets, et d'autres actions de ce type. Pour cela, la collectivité pourra bénéficier de l'accompagnement avec l'ADEME, dresser le bilan du PLPDMA précédent, et mener des consultations publiques pour établir les actions à mener et les objectifs à atteindre.

Cible(s)

Citoyens, entreprises

Axe(s) stratégique(s) du PCAET

- Valoriser les déchets dans différentes filières
- Diminuer les quantités de déchets produits

Articulation avec les démarches de planification locales

Le PLPDMA doit être compatible avec le plan régional régional de prévention et de gestion des déchets (PRPGD) et les objectifs et règles générales du schéma régional d'aménagement, de développement durable et d'égalité des territoires (SRADDET).

Il s'articule également avec le SCOT et le PLUiH de Cholet Agglomération

Cadre réglementaire de référence / Objectifs nationaux

Loi Climat et Résilience

### Evaluation initiale

Année de début 2026 Année d'échéance 2031 État A venir

Thématique(s) concernée(s)

Émissions de GES - Adaptation -

Degré de complexité : Technique Moyen Organisationnelle Moyen Financière Moyen

Difficultés identifiées

### Acteurs

Porteur de l'action Ville de Cholet, Cholet Agglomération

Typologie de porteur	Etablissement public
Personne référente	Chef de service Gestion des Déchets
Rôle de l'EPCI	Porteur
Service concerné	Service Gestion des Déchets
Élu référent	Vice président en charge de la Gestion des Déchets
Partenaire(s) et leurs typologie(s)	ADEME (Technique)

### Moyens nécessaires

Investissements	40000 €	Frais d'exploitation	0 €/an	Moyens humains	1 etp
Subventions					

Moyens matériels

### Calendriers et commentaires

Calendrier

Début de l'étude prévu pour 2026.

Commentaire

L'accompagnement par un bureau d'étude aura un coût de 40 000€.

### Indicateur(s) de suivi *(10 maximum)*

Intitulé de l'indicateur

Nombre d'animations (animations)